

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(Tarn-et-Garonne)

ARRÊTÉ REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
RUE DE L'USINE
DU LUNDI 20 SEPTEMBRE AU SAMEDI 02 OCTOBRE 2021 INCLUS
N°2021_ARR_0527

Le Maire de CASTELSARRASIN, Conseiller Départemental de Tarn-et-Garonne,
VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 417-13 du Code de la route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6-1,
VU la permission de voirie n°2021_ARR_0525, accordée à l'entreprise BOUYGUES ES, qui demande l'autorisation de faire stationner du matériel, de matériaux de chantier et un véhicule, rue de l'Usine, pour réaliser la création d'extensions du réseau de gaz, **du lundi 20 septembre au samedi 02 octobre 2021 inclus,**

CONSIDÉRANT que pour ce faire et par mesure de sécurité publique, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement, rue de l'Usine, pendant la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : DU LUNDI 20 SEPTEMBRE AU SAMEDI 02 OCTOBRE 2021 INCLUS, la circulation des véhicules sera alternée manuellement par panneaux, rue de l'Usine, pendant la durée des travaux.

ARTICLE 2 : DU LUNDI 20 SEPTEMBRE AU SAMEDI 02 OCTOBRE 2021 INCLUS, le stationnement des véhicules sera interdit, au droit du chantier, rue de l'Usine.

ARTICLE 3 : Durant la période susvisée, seul le véhicule affecté aux travaux, sera autorisé à stationner au droit du chantier.

ARTICLE 4 : Le non-respect des dispositions prévues à l'article 2 sera considéré comme abusif et gênant passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 5 : Afin de porter ces prescriptions à la connaissance des usagers, la signalisation appropriée sera fournie et mise en place par l'entreprise BOUYGUES ES, qui devra également en assurer la maintenance.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique ;
- **Entreprise BOUYGUES ES – 80, allée de l'Europe – 82000 MONTAUBAN.**

Castelsarrasin, le 10 septembre 2021.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la notification
le 14.09.2021



Par délégation du MAIRE,
S. DURRENS
Adjoint au Maire.